

COMMUNE DE HAMOIS

ENQUÊTE PUBLIQUE : Projet de 3^e programme wallon de réduction des pesticides 2023-2027

Le Collège Communal informe la population que les autorités fédérales et régionales lancent une enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN). Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études...) s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
10 janvier 2022	17 janvier 2022	20 mars 2022	Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (service urbanisme) – 20 mars 2022 à 11h

Vous êtes invités à participer activement via la plateforme en ligne <https://napan.monopinion.belgium.be> à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Les documents relatifs à cette enquête sont consultables à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet www.pwrp.be/enquetepublique
- à l'Administration communale, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, chaque jour ouvrable **uniquement sur rendez-vous (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h au service urbanisme.

Les observations orales sont recueillies sur rendez-vous au Service urbanisme (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites et/ou obtenir des explications techniques :

- par mail à l'adresse napan@health.fgov.be
- par écrit à l'adresse suivante : Dr Ir Vincent Van Bol – SPF Santé Publique – Service Produits phytopharmaceutiques et fertilisants, Avenue Galilée 5/2, 1210 Bruxelles.

Fait à Hamois, le 10 janvier 2022.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE


Elodie JOSSE
Directrice générale ff



La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE


A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier